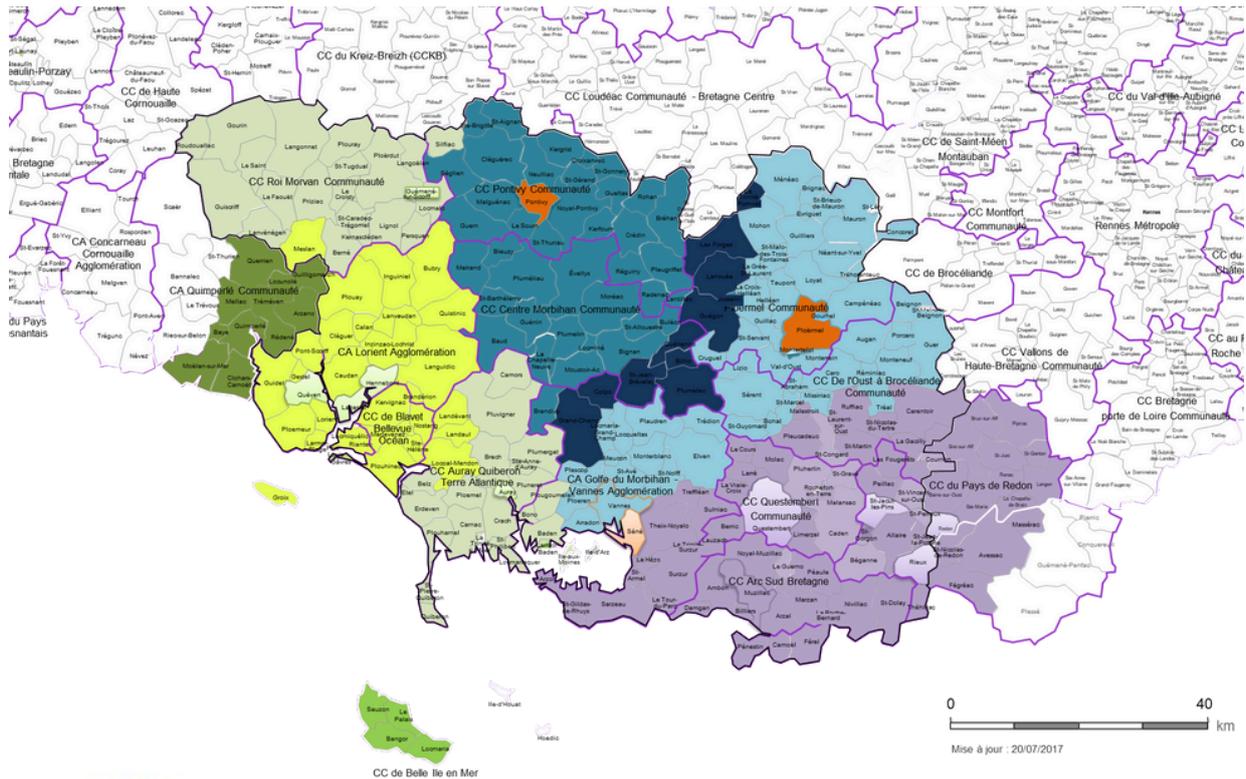




ARASS

DITEP LE QUENGO



PEP 56

	Territoire actuel d'intervention
	Antennes existantes et futures
	Territoire futur avec nouvelles antennes (Auray/Gueméné S/ Scoff)
	Territoire actuel d'intervention hors 56

La Bouselaie Fandguelin

	Territoire actuel d'intervention
	Antennes existantes et futures
	Territoire d'intervention projeté
	Territoire actuel d'intervention hors 56

ARASS/DITEP LE QUENGO

	Pôle Locminé/Pontivy/Josselin
	Antennes existantes
	Pôle Vannes/Ploermeil
	Communes "tampons"



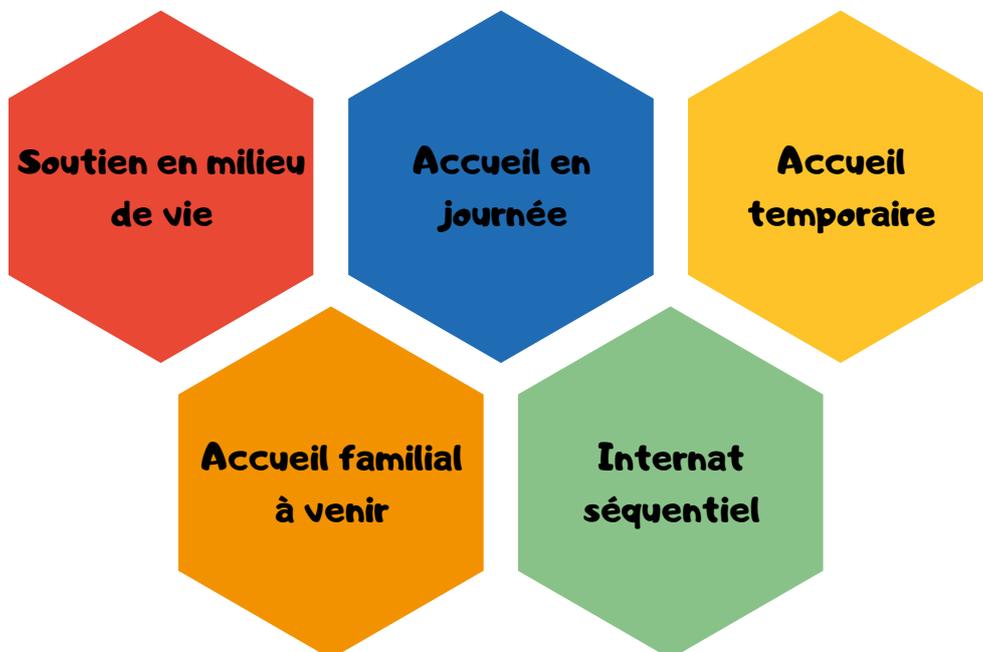


DISPOSITIF ITEP

En raison des difficultés psychologiques et leurs conséquences en terme de socialisation et d'accès aux apprentissages, un enfant ou un adolescent peut bénéficier d'un accompagnement en dispositif ITEP suite à une décision de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées.

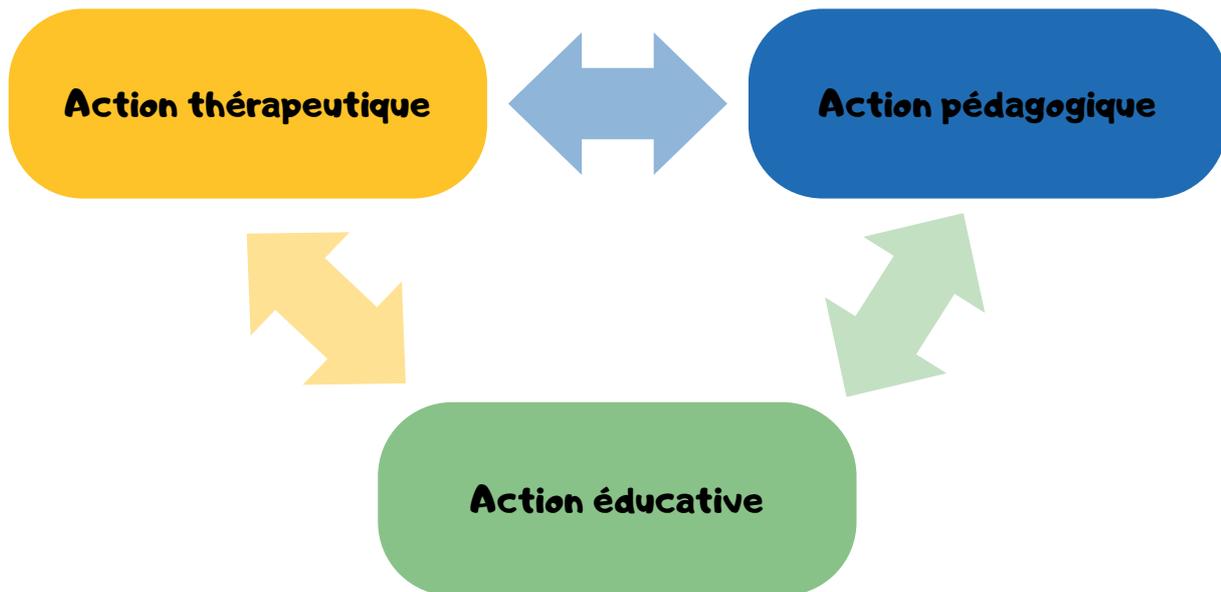
Un dispositif ITEP conjugue différentes modalités d'accompagnement, diversifiées et modulables pour soutenir le parcours de votre enfant.

Une équipe de professionnels ajuste les accompagnements en fonction des possibilités de chaque enfant et en accord avec ses parents. Un projet personnalisé d'accompagnement est co-construit (PPA).





Trois dimensions se nouent pour accueillir et accompagner un enfant



Action thérapeutique : entretiens, interventions paramédicales, liens avec les services de soins (CMPP, pédopsychiatrie, intervenants en libéral,...), réflexion avec les équipes.

Action pédagogique : scolarisation en milieu ordinaire ou en unité d'enseignement - en interne ou à temps partiel ou à temps partagé.

Action éducative : soutien du lien social par des activités artistiques, sportives, citoyennes, de loisirs et de vie quotidienne.





Evolution législative pour les dispositifs ITEP

- Une expérimentation de la mise en oeuvre des dispositifs ITEP menée par la CNSA et l'AIRE sur 6 régions de 2013 à 2015
- Loi du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé : article 91 permettant les DITEP
- Décret du 24 Avril 2017 relatif au fonctionnement en dispositif intégré
- Instruction du 2 juin 2017 relative au déploiement du fonctionnement en dispositif intégré.

Le Dispositif ITEP intervient sous réserve d'une notification d'orientation transmise par la Maison Départementale de l'autonomie pour des enfants morbihannais âgés de 6 à 18 ans.

L'accompagnement se fait uniquement avec l'accord des représentants légaux.



Une nouvelle organisation depuis Septembre 2022

- Passage d'une logique de modalité à une logique de territoire (finalisation du passage en dispositif)
- Une antenne sur Pontivy depuis Septembre 2022
- Une annexe sur Vannes depuis Août 2023
- Nouvelle antenne sur Ploermel depuis Mars 2024
- un internat maintenu à Locminé car commune au coeur du territoire d'intervention du Quengo

Le pôle Vannetais

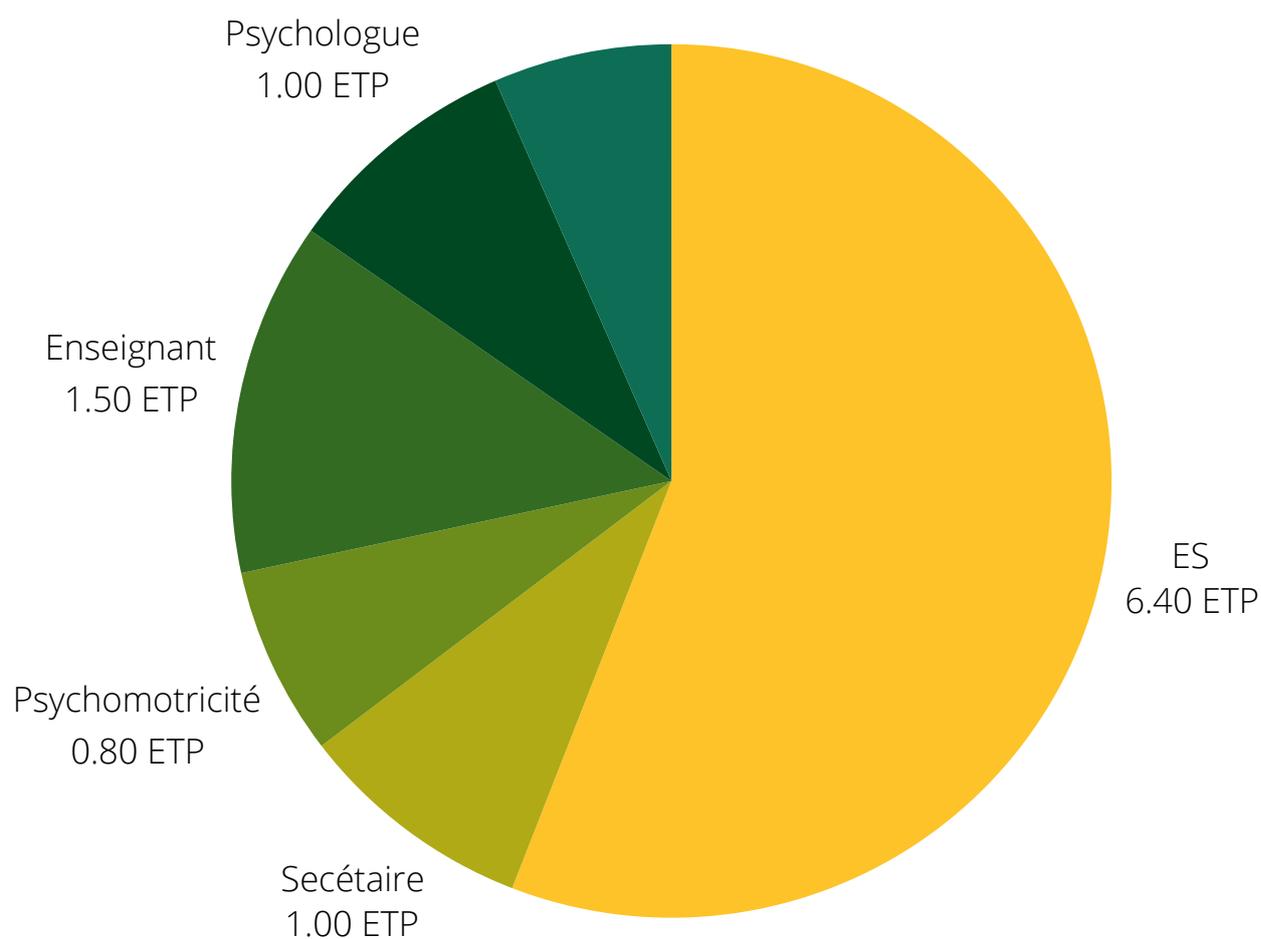
Une antenne à PLOERMEL



35 enfants accompagnés



58 % des effectifs



Le pôle Locminois

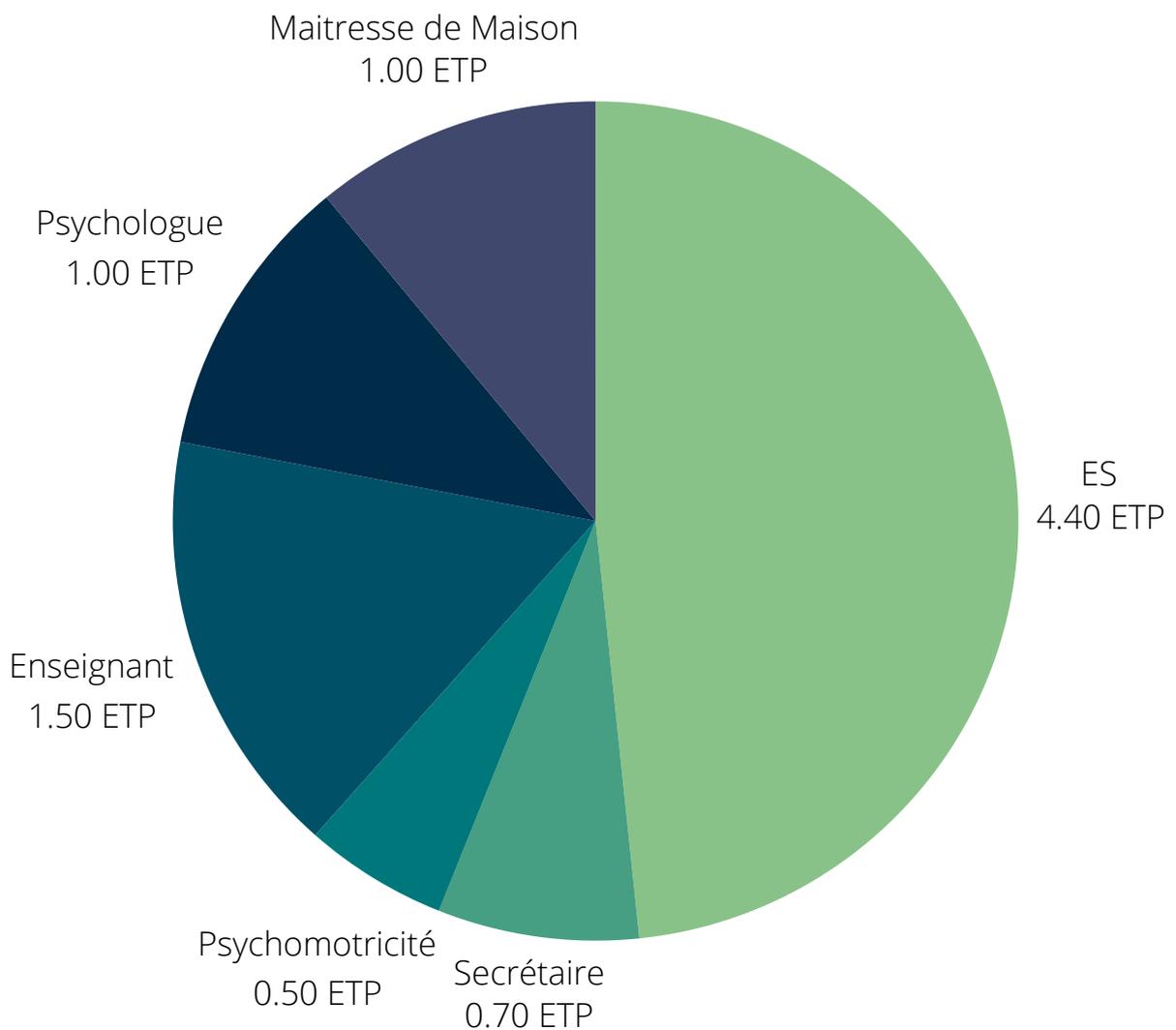
Une antenne à **PONTIVY**



25 enfants accompagnés



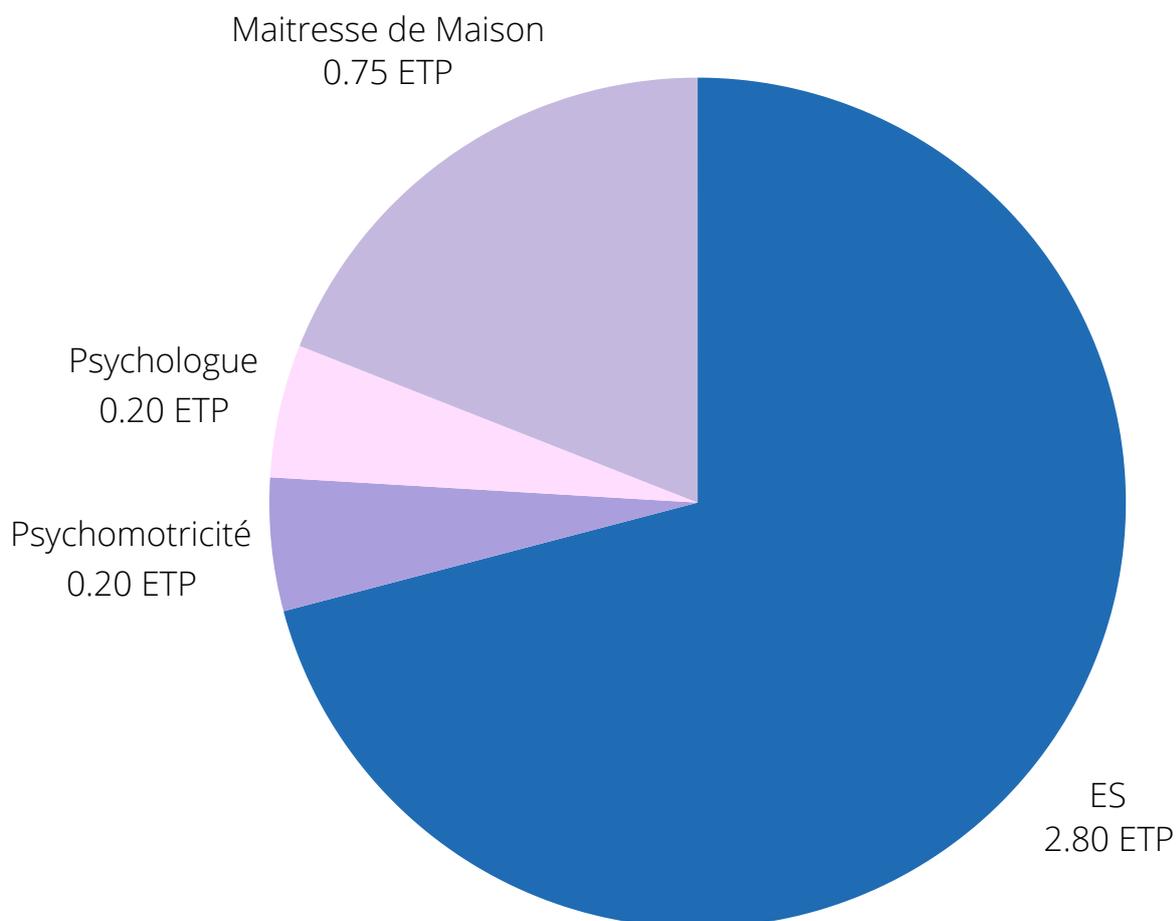
42 % des effectifs





Accueil de Nuit

Une équipe internat au service des deux pôles



Un projet internat réajusté impliquant l'accueil d'enfants en cours d'année et favorisant le repli.





Pour nous contacter



PLOERMEL



8 Rue Yves Rolland 56800 PLOERMEL



02.57.62.10.50



quengo@arass.fr

LOCMINE



ZA de Kerjean - 56 500 LOCMINE Cedex



02.97.44.29.10



quengo@arass.fr

PONTIVY



64 bis rue du général Quinivet - 56 300 PONTIVY



02.97.44.29.10



quengo@arass.fr

VANNES



169 avenue du 4 août 1944 - 56000 VANNES



02.57.62.10.50



quengo@arass.fr

